

**Volet B**

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



07120814

Déposé au greffe du tribunal
de commerce de Dinant

le 06 AOUT 2007

Greffier
Le greffier en chef,

N° d'entreprise : 0426.326.381

Dénomination

(en entier) : **EFICOM**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Walcourt (Tarcienne), rue Ahérée, 1

**Objet de l'acte : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE - AUGMENTATION DE CAPITAL
SOCIAL PAR INCORPORATION DE RESERVES - MODIFICATION DES
STATUTS - POUVOIRS**

C. DUJEU

Greffier adjoint ppal

Texte

D'un acte reçu par le Notaire Etienne LOMBART, à Philippeville, le vingt-trois juin deux mil sept, portant la mention " enregistré à Couvin deux rôles sans renvoi le trois juillet 2000 sept Vol: 431 Fol: 72 Case: 13 Reçu vingt-cinq Euros L'inspecteur principal A.POUPAERT (signature), contenant carence, suivi d'un acte reçu par le Notaire Etienne LOMBART, à Philippeville, le sept juillet deux mil sept, portant la mention " enregistré à Couvin deux rôles sans renvoi le seize juillet 2000 sept Vol: 416 Fol: 80 Case: 15 Reçu vingt-cinq Euros, singé l'Inspecteur principal A.POUPAERT (signature), il résulte que l'Assemblée générale a pris les résolutions suivantes :

1° Augmentation du capital social à concurrence de UN MILLION NEUF CENT VINGT MILLE Euros (1.920.000,00 €-) pour le porter de SOIXANTE-CINQ MILLE Euros (65.000,00 €-) à UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE Euros (1.985.000,00 €-), sans apports nouveaux et sans création d'actions nouvelles, par incorporation au capital d'une somme de UN MILLION NEUF CENT VINGT MILLE Euros (1.920.000,00 €-) par prélèvement des sommes suivantes :

- à concurrence d'UN MILLION SIX CENT MILLE Euros (1.600.000,00 €-) sur les réserves disponibles ;
- à concurrence de TROIS CENT VINGT MILLE Euros (320.000,00 €-) sur les bénéfices reportés.

Tels que les réserves disponibles et les bénéfices reportés figurent dans la situation active et passive approuvée par l'Assemblée ordinaire du vingt-huit mai deux mil sept

2° Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital, portant ainsi le capital social initial de SOIXANTE-CINQ MILLE Euros à UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE Euros (1.985.000,00 €).

3° Modification consécutive de l'article 5 des statuts aux fins de le mettre en concordance avec ce qui est dit ci-dessus.

4° Modification des pouvoirs de représentation de la société dans tous les actes, en ce compris tous actes nécessitant l'intervention d'un officier ministériel ou fonctionnaire public ainsi qu'en justice, aux fins d'attribuer ces pouvoirs au *Président du Conseil d'Administration* ainsi qu'à l'Administrateur-délégué, ou à toute autre personne dans les limites des pouvoirs qui lui seraient délégués par ou en vertu d'une délégation du Conseil d'Administration. Tant le Président du Conseil d'Administration, l'Administrateur-délégué que la personne agissant dans les limites des pouvoirs qui lui seraient délégués par ou en vertu d'une délégation du Conseil d'Administration, auront le pouvoir d'agir seuls.

5° Modification consécutive de l'article 15 des statuts aux fins de le mettre en concordance avec ce qui est dit ci-dessus.

6° POUVOIRS : tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration pour l'exécution des présentes résolutions. POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposé en même temps que les présentes .
expédition de l'acte -

signé E LOMBART, Notaire :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/08/2007 - Annexes du Moniteur belge